



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 809

Texte de la question

M Bernard Debre attire l'attention de M le secrétaire chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs sur l'action mise en œuvre pour lutter contre les incendies ou toute autre catastrophe. Aujourd'hui, de plus en plus, des « scénarios de risques » sont établis afin de pouvoir parer, de la meilleure façon possible et dans les plus brefs délais, à un accident. Ces « scénarios de risques » apparaissent surtout indispensables lorsqu'on a du faire face à un incident grave et que les secours ne se sont pas révélés aussi efficaces qu'ils auraient dû l'être. Il n'est pas question ici de mettre en cause la compétence des hommes dont la tâche est particulièrement difficile et qui brillent par leur sang-froid, mais plutôt un manque d'entraînement et de préparation propre à ce type d'incidents et ce faute de moyens matériels et de personnel. Aussi, il souhaiterait connaître son opinion à ce sujet et savoir si des mesures sont envisagées pour que chaque centre de secours puisse bénéficier de ces « scénarios de risques ».

Texte de la réponse

Reponse. - La prévention des risques implique bien évidemment une préparation aux mesures d'intervention en cas de sinistre, et plus généralement à la gestion des crises. Ces dispositions sont valables pour plusieurs niveaux de responsabilités et tous les types d'intervention. Ainsi, au plan national, des exercices sont exécutés chaque année au niveau gouvernemental (exercice Gymont) pour éprouver les réponses à apporter et les conduites à tenir face à des scénarios de crise de grande ampleur. Au niveau des installations concernées par des plans particuliers d'intervention, des exercices doivent être réalisés régulièrement, dans des conditions définies par ces plans, et sur la base de décisions arrêtées au plan national ; à ce titre, on peut citer l'exercice Epaule qui s'est déroulé au plan local les 7 et 8 mai 1987 sur un scénario concernant la centrale nucléaire de Palluel. Enfin, l'ensemble des plans de secours spécialisés doivent faire l'objet régulièrement d'exercices permettant d'en apprécier la pertinence et d'évaluer le caractère opérationnel des moyens prévus. À ce titre, des exercices sont prévus et décidés au plan départemental. À titre d'exemple, un exercice a eu lieu le 8 octobre 1988 à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) sur le thème d'un accident de RER en gare. À ces exercices décidés au niveau départemental sont adjoints des exercices de formation et d'entraînement des cadres des centres de secours (sapeurs-pompiers) activant des salles d'entraînement tactique telles que celles du centre interrégional de coordination de la sécurité civile à Valabre (Bouches-du-Rhône) ou celle de l'École nationale supérieure des sapeurs-pompiers à Nainville-les-Roches. Par ailleurs, il est nécessaire de développer des modèles théoriques de simulation qui permettent de tester les procédures de communication, les réactions aux événements et l'organisation des plans de secours, en dehors de tout contexte de crise ou d'exercice réel. Outre les difficultés de conception et de mise en œuvre, ces modèles ne peuvent être utilisés que dans des centres de secours ayant suffisamment de moyens et en sachant que leur portée sera toujours limitée. Indépendamment des différences difficilement effaçables séparant simulations et exercices de l'intervention réelle, il est bien clair que la réalisation de simulations et d'exercices pratiques sur sites sont un élément indispensable au maintien des capacités opérationnelles des éléments d'intervention et des divers responsables administratifs. C'est aussi une façon efficace de renforcer, chez les exploitants d'ouvrages ou d'installations concernées par les plans particuliers

d'intervention, la prise de conscience des enjeux sécuritaires, contribuant ainsi à une meilleure prévention. Le secrétariat d'État chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs participe à ces activités en favorisant le développement de modèles de simulation, en apportant ses capacités d'expertise à l'élaboration des dispositions permettant aux autorités nationales et locales de mieux gérer les crises.

Données clés

Auteur : [M. Debre Bernard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 809

Rubrique : Sécurité civile

Ministère interrogé : prévention des risques technologiques et naturels majeurs

Ministère attributaire : prévention des risques technologiques et naturels majeurs

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2236